

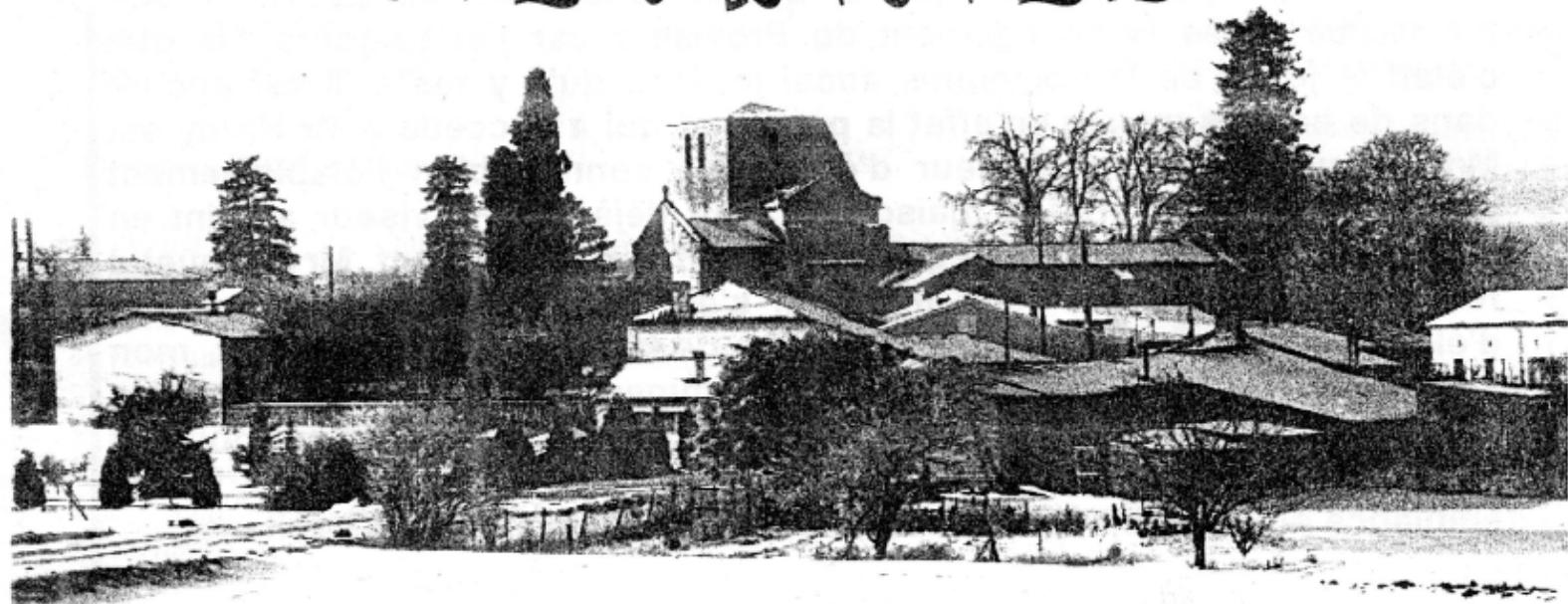
L'ÉCHO DE SALLÈS DE BARBEZIEUX

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL.

PUBLICATION SEMESTRIELLE. N° 11

JANVIER 2001

BONNE ANNÉE 2001



Chers concitoyens, concitoyennes, chers lecteurs.

Nous sommes maintenant réellement dans le troisième millénaire. Cette nouvelle année s'annonce pleine de rebondissements et de sujets d'intérêts dans bien des domaines, alimentation (vache folle) pollutions en tous genres, guerres, et bien sûr les élections municipales. Celles-ci nous concernent directement puisqu'il va s'agir de renouveler le Conseil Municipal. Au cours de ces pages vous pourrez constater que certains conseillers souhaitent mettre fin à leur mandat, d'autres se pressentent pour assurer l'alternance. Notre édition 2001 a pour objet de vous informer et de vous faire participer à ces élections. Vous pourrez également lire le courrier des « lecteurs anonymes ». Une rubrique improvisée et un comportement qui fait déborder le vase! Le vase du Comité des fêtes.

Nous vous souhaitons une bonne et très heureuse année 2001, bonne lecture.

SOMMAIRE

EDITORIAL.....	1
LE MOT DU MAIRE.....	2
CONSEIL MUNICIPAL.....	3
ASSOCIATIONS.....	4
ELECTIONS.....	5-6
COMITÉ DES FÊTES.....	8
HISTOIRE DE SALLÈS.....	9-10
LE QUIDAM.....	11
ESPACE JEUX.....	12

Mes chers concitoyens, mes chers amis,

Pour ce début du millénaire, je tiens à vous présenter au nom de toute l'équipe municipale mes vœux les plus sincères, des vœux de santé et de prospérité car cela est bien primordial.. Cette année 2000 fut bien perturbée avec toutes les blessures provoquées par cette tempête du 27 décembre 1999, cette crise de la vache folle et enfin cette période pluvieuse qui empêche de ramasser les récoltes dans de bonnes conditions, autrement dit beaucoup de peine et de travail. Je pense malgré tout laisser cette morosité de côté et penser que nous aurons des jours meilleurs. Votre équipe municipale actuelle termine son mandat, pour certains c'est leur dernier, et je le regrette vivement, car si je ne me représente plus comme Maire, j'ai décidé de maintenir ma candidature comme conseiller, et j'aurai été content de les avoir encore à mes côtés, si toutefois les administrés pensent que je peux encore être utile à la commune. La nouvelle équipe qui sera sûrement rajeunie avec une parité élargie devrait continuer à travailler dans la même ambiance chaleureuse pour le bien être de notre chère commune. J'espère également que les problèmes du gymnase vont être de courte durée et que son inauguration aura lieu en l'an 2001. Je pense aussi que la bonne renommée du LEPA va être maintenue après le changement de Proviseur car j'ai toujours dis que c'était le joyau de la commune, aussi je tiens qu'il y reste. Il est encore dans de bonnes mains, en effet la personne qui a succédé à Mr Hardy est Mme Loudet, cette professeur d'économie connaît bien l'établissement puisqu'elle a vingt ans de maison et avait déjà été Proviseur adjoint en 1999. Notre école primaire a également changé d'enseignant, Mr Pasquet a remplacé Mme Poirier, cette mutation s'est bien passée et les parents d'élèves sont satisfaits de la compétence de Mr Pasquet. Maintenant mon souhait le plus sincère serait que les hommes ou les femmes dont les noms sortiront de l'urne, après s'être présentés sur une liste qui pourrait être ouverte à tous les candidats, continuent à œuvrer dans une bonne ambiance pour le bien être de notre chère commune et de ses habitants.

JEAN FEUILLET.



CONSEIL MUNICIPAL. RÉUNIONS

- 09/09/2000** - Révision du prix des repas de la cantine
- 12/10/2000** - Modification des niveaux d'encaissements pour les régies
- Transfert à la communauté de communes des 3B sud Charente de la compétence assainissement non collectif.
- 11/11/2000** - Demande de subvention pour travaux d'entretien des murs de l'église.
- Enveloppe indemnitaire annuelle pour les employés municipaux.
- Virements de crédits articles à articles.
- Répartition du produit des concessions du cimetière.
- 02/12/2000** - Étude de demande d'échange de terrain pour déplacement d'une section de chemin communal.
- Projet de recrutement par CES temporaire pour un emploi de surveillance, et ou, de ménage à l'école.
- Participation adhésion à la mutuelle maladie des agents municipaux.
- Virement de crédits article à articles.

INFORMATIONS.

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Lundi et Jeudi de 14 heures à 19 heures.

Quelques dates à retenir:

- 31 Janvier date limite de dépôt des dossiers irrigation.
31 Janvier " " prime compensatrice ovine.
20 Mars 1^{ere} session examen permis de chasser - inscription 2 mois avant.
30 Mars au 15 Juin Dépôt des dossiers - aide au maintien du troupeau de la vache allaitante.
19 Juin 2^{eme} session examen permis de chasser - inscription 2 mois avant.
31 Août Date limite de dépôt des déclarations stock de vin.
4 Septembre 3^{eme} session examen permis de chasser - inscription 2mois avant.
25 Novembre Date limite de dépôt des déclarations totales vin.
31 Décembre Date limite des inscriptions sur les listes électorales.

SERVICE NATIONAL. RECENSEMENT POUR A.P.D. (Appel de Préparation à la Défense)

- Jeunes filles et jeunes hommes nés entre le 01/01/85 et le 31/03/85 . Inscription dans
" " le 01/04/85 et le 30/06/85 . le mois de leur
" " le 01/07/85 et le 30/09/85 . 16e anniversaire.
" " le 01/10/85 et le 31/12/85 .

A l'issue de la journée A.P.D, les jeunes reçoivent un certificat indispensable pour passer leur permis de conduire, leur bac, ou les concours de la fonction publique.

L'ENTENTE BERNEUIL / SALLES, ÇA ROULE.

Premiers pas de l'entente Berneuil/Salles de Barbezieux, comme prévu en fin de saison dernière les communes de Berneuil et Salles de Barbezieux ont décidé de rapprocher leur club de football. Le nom de cette nouvelle association est l'EBSB « Entente Berneuil Salles de Barbezieux » ce rapprochement a permis d'accentuer notre effectif en joueurs, dirigeants et donc de pérenniser la vie du club.

Concrètement dès la mi août une cinquantaine de joueurs ont retrouvé le chemin du Stade de Salles de Barbezieux le mardi et le vendredi le stade de Berneuil. Vu notre effectif nous avons décidé de présenter trois équipes au début du championnat 2000 – 2001.

1 équipe en 2^{ème} division

1 équipe en promotion de 2^{ème} division

1 équipe en 3^{ème} division

Malgré un championnat partiellement tronqué aucun match n'a eu lieu durant le mois de novembre à cause des intempéries. Les trois équipes ont pu jouer six matchs.

Après ce premier quart de championnat les résultats sont satisfaisants. Les trois équipes se situent dans la 1^{ère} partie du classement. 5^{ème} pour la A, 6^{ème} pour la B et 6^{ème} pour la C.

L'osmose entre les joueurs sur le terrain s'est fait assez rapidement.

La 1^{ère} grande manifestation de l'EBSB s'est déroulée le 28 octobre 2000 à la salle du LPA pour le traditionnel loto.

Nous remercions les nombreuses personnes présentes ou celles qui ont donné un lot ou fait des crêpes pour cette soirée. Je profite de cet article pour annoncer que l'EBSB organisera au début de l'année 2001 un loto à la salle des fêtes de Berneuil.

Pour finir, je souhaite une bonne année 2001 à tous nos joueurs, dirigeants et supporters.

S.F



Élections municipales et cantonales

Communes de moins de 2500 habitants. Petits mémoros rapides de généralités (mais il y a des cas particuliers)

Municipales et Cantonales

Pour être électeur :

Être français ou européen, jouir de ses droits civils et politiques, être inscrit sur une liste électorale, être majeur à la date du scrutin.

Les listes électorales sont arrêtées le dernier jour de février, sauf exception de mise à jour en dehors de la période de révision (1^{er} septembre – 28 février)

Vérifier son inscription d'office, ou avoir demandé son inscription sur les listes d'une commune autre que celle de son domicile, ou l'on a la qualité de contribuable. Nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes.

Pour la première fois, les ressortissants d'un pays de l'union européenne, vivant en France, pourront être électeurs et éligibles aux élections municipales.

Pour être éligible:

Municipales

Etre âgé de 18 ans

Soit être électeur dans la commune

Soit être inscrit au rôle des contributions directes de celle-ci au 1^{er} janvier de l'année de l'élection.

Cantonales

Etre âgé de 21 ans

Etre inscrit sur une liste électorale ou justifier devoir y être inscrit avant le jour de l'élection.

Justifier avoir satisfait aux obligations imposées par le code du service national

Etre soit domicilié dans le département, soit inscrit dans celui-ci au rôle d'une des contributions directes au 1^{er} janvier de l'année de l'élection

Candidatures

Municipales

La déclaration de candidature n'est obligatoire que si les candidats souhaitent bénéficier du concours de la commission de propagande.

Les bulletins portant les noms des candidats n'ayant pas déposé la déclaration ne doivent donc pas être considérés comme nuls.

Les candidatures isolées sont permises.

Les candidats et les mandataires de listes se chargent eux-mêmes de la diffusion de leurs circulaires et bulletins de vote.

Ils peuvent, soit faire déposer ces bulletins dans les bureaux de vote par le maire (dépôt à la mairie au plus tard la veille du scrutin), soit les remettre aux présidents des bureaux de vote le jour du scrutin.

Il n'y a pas d'obligation de parité hommes/femmes.

Cantonales

Tout candidat doit souscrire, avant le 1^{er} tour une déclaration de candidature, à la préfecture avant une date fixée par le préfet.

Scutin

Municipales

Les membres des conseils municipaux sont élus au scrutin majoritaire de liste à 2 tours.

Nul n'est élu au 1^{er} tour s'il n'a réuni :

- la majorité absolue des suffrages exprimés (50 % des voix plus une)
- un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits.

Au 2^{ème} tour, l'élection a lieu à la majorité relative quel que soit le nombre de votants, si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, le plus âgé est élu ;

Les électeurs ont le droit de composer eux-mêmes leur bulletin de vote ; ils peuvent modifier la liste de leur choix, soit en rayant certains noms, soit en ajoutant le nom de candidats ne figurant pas sur cette liste, soit en changeant l'ordre de présentation des candidats.

Les bulletins sont valables, même s'ils portent plus ou moins de noms qu'il n'y a de conseillers à élire. (les derniers noms inscrits au-delà de ce nombre ne sont pas comptés).

Cantonales

Les conseillers généraux sont élus au scrutin uninominal majoritaire à deux tours.

Pour être élu au 1^{er} tour, il faut réunir à la fois la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au quart des électeurs inscrits.

Si nécessaire, un 2^{ème} tour a lieu le dimanche suivant. L'élection a alors lieu à la majorité relative, quel que soit le nombre de votants.

En cas d'égalité de suffrages, c'est le candidat le plus âgé qui est élu.

Nul ne peut être candidat au 2^{ème} tour, s'il ne s'est présenté au 1^{er} tour et s'il n'a obtenu au moins, un nombre de voix égal à 10 % des électeurs inscrits.

Si un seul candidat remplit ces conditions, le candidat ayant obtenu après celui-ci le plus grand nombres de voix au 1^{er} tour peut se maintenir.

Si aucun candidat ne remplit ces conditions, les 2 candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix au 1^{er} tour peuvent se maintenir au second.

Nombre de conseillers

Municipales

A Salles, population comprise entre 101 et 500 habitants = 11

Cantonales

Canton de Barbezieux : 1

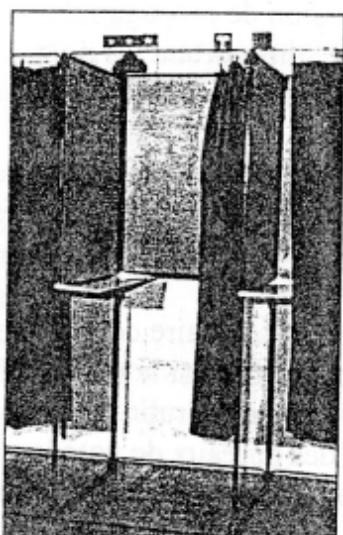
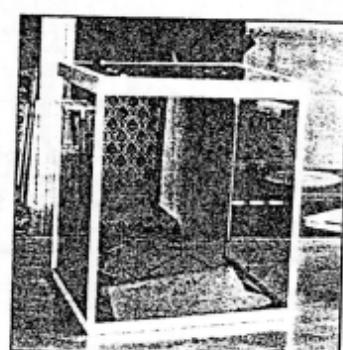
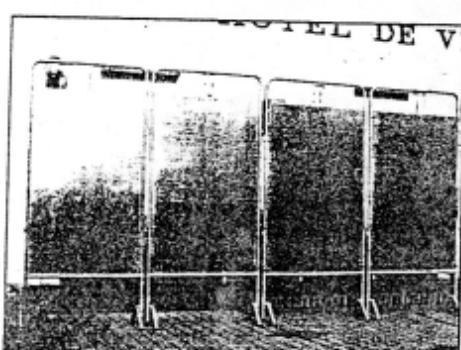
Durée des mandats

Municipales

6 ans – renouvellement de tous les conseillers

Cantonales

6 ans : conseillers renouvelables par moitié tous les 3 ans



Cette rentrée 2000 voit le départ de la maîtresse pour Touzac et l'arrivée d'un maître : Mr Pasquet.

L'effectif est de 24 élèves à Salles : 9CE2/11CM1/4CM2.

Dans un avenir proche ,l'effectif tend à augmenter: le RPI (SALLES / SAINT-BONNET/SAINT-HILAIRE) envisage de s'agrandir.

Les projets pour l'année sont des visites de différents lieux : la mairie, le monument aux morts, l'église , mais aussi les châteaux de la région et le planétarium de l'Oisellerie.

La plantation d'un cerisier dans la cour de l'école a été réalisée le jeudi 21 décembre en présence du maire .

Il s'agit d'un Burlat .Nous souhaitons qu'il nous donne beaucoup d'ombre mais surtout beaucoup de cerises!!!

Le père Noel est venu en trottinette à la salle des fêtes apporter des livres et des chocolats .Un lâcher de ballons a eu lieu dans la cour de l'école ainsi que l'envol d'une montgolfière .

Mr Pasquet

A la manière de Philippe DELERM : c'est bien ...

C'est bien de regarder la télé

C'est de regarder la télé.

Souvent on se dépêche de faire ses devoirs pour aller regarder la télé. Après l'école, c'est un moment de plaisir. Parfois c'est difficile de choisir entre les différentes chaînes , il y a plein d'émissions qui nous intéresse :les documentaires d'animaux, les séries, et quelques jeux. C'est bien de regarder la télé car on ne s'ennuie jamais .On apprend plein de choses : les documentaires sur les animaux ressemblent à des leçons de sciences naturelles . »Urgences » nous montre la vie des hôpitaux. Nos parents n'aiment pas que l'on regarde trop longtemps la télé car ils disent que ça fait mal aux yeux ...mais on ne trouve pas.

C'est bien de regarder la télé.

L'éléphant de Clément

↓ Jonathan

Le pélican

Le lieutenant Clément
Qui adore les éléphant
Décide un jour de primtemps
D'en acheter un tout blanc.

L'éléphant de Clément
Originaire du Kazakhstan
Est vraiment embarrassant
Car il a beaucoup d'enfants

Les enfants de Clément
C'est le nom de l'éléphant
Ont à leur tour beaucoup d'enfants
Qui en font autant.

Cela peut devenir très encombrant
Si l'on ne les renvoie pas tous au Kazakhstan.

Le Capitaine Jonathan,
Etant âgé de dix-huit ans,
Capture un jour un pélican
Dans une île d'Extrême-Orient.

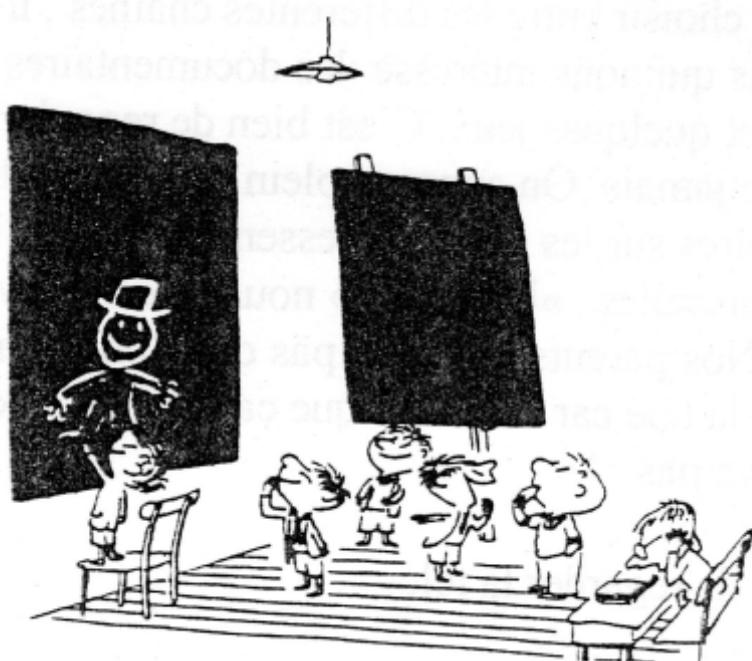
Le pélican de Jonathan,
Au matin, pond un œuf tout blanc
Et il en sort un pélican
Lui ressemblant étonnamment.

Et ce deuxième pélican
Pond, à son tour, un œuf tout blanc
D'où sort, inévitablement
Un autre qui en fait autant.

Cela peut durer pendant très longte
Si l'on ne fait pas d'omelette avant.

Robert DESNOS,
Chantefables et chansons
Gründ.

JULIE . H CM₂



Évitez les pièges de la communication en période électorale.

1^{er} septembre 2000 → 28 février 2001

Aucune campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité ne peut être organisée sur le territoire des collectivités intéressées par le scrutin.

Tous les modes de communication, qu'ils soient ou non financés par la collectivité, sont concernés : les affiches, les annonces, les bilans de mandat, les cartes de voeux, la communication audiovisuelle, Internet, la publicité commerciale par voie de presse, les lettres, les tracts, les bulletins municipaux, les publications les livres, les manifestations et inaugurations...

Mais la loi ne condamne pas la commune ou le maire au mutisme !

C'est essentiellement en fonction du contenu du message que le juge verra dans la campagne de promotion un acte de propagande prohibé ou au contraire une simple information des administrés. Mais depuis septembre 2000, le bulletin municipal ne doit pas contenir de mises en valeur des réalisations de la commune.

Les principes à respecter

- régularité : la périodicité ne doit pas être modifiée ;
- identité de la forme et du support ;
- sobriété : dépersonnaliser le support de communication, utiliser les formules «le conseil municipal» ou «la commune» plutôt que «le maire» ou «la municipalité», limiter les photos de personnes, éviter d'utiliser le bulletin municipal pour faire état de sa candidature, même si les autres candidats pouvaient en bénéficier dans les mêmes conditions.

Éditoriaux et tribunes

- la loi n'interdit pas l'éditorial du bulletin en période électorale. Le maire, dès lors que la pratique est bien instituée, peut continuer à écrire et signer les éditoriaux, même accompagnés de sa photo. En revanche l'éditorial devra être très neutre.
- Pour les tribunes existant dans certains bulletins municipaux, les utilisateurs de cet espace d'expression doivent s'engager à ne pas mettre en valeur l'action des élus ni les réalisations ou la gestion de la collectivité.
- Le bulletin ne doit pas être un prétexte pour laisser les associations faire l'éloge d'une réalisation (ex : un stade)

Le bulletin municipal ne doit pas vanter les réalisations de la commune en dressant les divers projets que la municipalité souhaite mettre en place.

Le bilan de mandat

Il est interdit de faire un bilan de mandat, quel que soit le support ou la forme qu'il prenne et quelle que soit l'origine du financement, depuis le 1^{er} septembre, il est interdit de lancer des campagnes de promotion des réalisations municipales et qu'un bilan de mandat ne peut évidemment pas occulter complètement les réalisations. La présentation d'un compte administratif ou de tableaux reste parfaitement possible. A condition, d'une part, de ne pas faire de commentaires de ces chiffres et de ces tableaux, d'autre part, que ce type de présentation existe dans les numéros antérieurs.



Le conseil de fabrique à Salles

Installation du conseil de fabrique

Séances d'avril 1836 -Composition du conseil.

Vu l'article premier de l'ordonnance Royale du 12 janvier 1825 (Charles X) concernant les fabriques des Églises, portant que dans toutes les Églises ayant titre de Cure, Succursale ou Chapelle vicariale, dans lesquelles le conseil de fabrique n'a pas été régulièrement renouvelé, ainsi que le prescrivent les articles 7 et 8 du décret du 30 décembre 1809, il sera immédiatement procédé à une nouvelle nomination des fabriciens de la manières voulue par l'article 6 du même décret.

Attendu que le conseil de fabrique de l'Église succursale de Salles de Barbezieux n'a pas été régulièrement renouvelé, et pour se conformer aux dispositions de l'article premier de l'ordonnancement précitée :

Sur la présentation qui leur a été faite, Monseigneur l'évêque d'Angoulême a nommé membres de ce conseil de fabrique, d'après ses lettres en date du dix neuf juin 1835, mm. Jean Grassin ex notaire, de la Ravarde, jean Tutard, de chez Riberet et pierre baptiste Robert du village de Lalande, tous catholiques propriétaires dans ladite paroisse ; et m. le Préfet, par un arrêté du 12 avril 1835, a nommé membres du même conseil de fabrique, mm. Jean Martin, de Lileau, jacques Philippe Barbot, des Chauvins, également catholiques propriétaires dans ladite paroisse, lesquels ainsi que les trois premiers, ont accepté leur nomination et ont signé avec les membres de droit, ainsi qu'il est vu ci-dessous.

Ont été nommés à la pluralité des voix :

Président	Mm jean Grassin
Trésorier	jacques Philippe Barbot
Secrétaire	jean Tutard

Composition du bureau des marguilliers

Les trois membres du conseil choisis pour composer, avec m. le desservant le bureau des marguilliers sont les mêmes que ci-dessous c'est à dire :

Mm jean Grassin, jacques Philippe Barbot, jean Tutard

Suivent les signatures : Robert, Grassin, Martin, Tutard, Barbot, plus celles de Ferdinand Ledru, curé desservant de Salles de Barbezieux et François Augustin Drilhon, maire.

Le même jour, immédiatement après l'installation du conseil de fabrique, nous tous, membres soussignés, encore présents, avons procédé aux délibérations suivantes :

1^{ère} délibération concernant les bancs et chaises de l'Église, nous avons arrêté, tous (nous) les membres soussignés

1 – qu'il ne sera placé dans l'église de Salles de Barbezieux aucun banc, à l'exception de deux seulement dont l'un pour le conseil municipal et l'autre pour le conseil de fabrique.

2 – qu'il n'y aura donc que des chaises qui seront divisées en trois classes.

La première classe comprendra toutes celles (les chaises) qui seront placées entre la grille du chœur et le premier pilier après l'autel de la Sainte Vierge, en descendant vers la grande porte de sortie. La seconde classe comprendra toutes celles qui seront placées entre ce premier pilier et le second, en suivant la même direction. Enfin la troisième classe renfermera toutes celles qui se trouveront depuis le second pilier jusqu'à la grande porte.

3 – le prix annuel de l'emplacement des chaises, payable à chaque Toussaint, est fixé : pour la 1^{ère} classe à un franc cinquante centimes ; pour la 2^{ème} classe à un franc et pour la 3^{ème} classe à soixante centimes. Le droit d'entrée donné une fois seulement, lors de l'enregistrement de chaque chaise, sera de soixante centimes pour la première classe, trente cinq centimes pour la seconde et vingt centimes pour la troisième classe. Les chaises doubles seront soumises à une double rétribution, soit pour entrée, soit pour annuité.

4 – lorsque la personne au nom de laquelle la chaise aura été enregistrée, sera décédée, ou sortira de la paroisse, sa chaise deviendra la propriété de la fabrique. Cependant nous apporterons ici une modification relativement aux personnes qui n'ont pas une demeure fixe dans la paroisse, comme les locataires, les métayers, les pensionnaires ou cordiers. Il leur sera permis, en partant de la dite paroisse de retirer leur chaise de l'Église, moyennant toutefois deux conditions : la 1^{ère}, qu'il n'y ait pas encore dix ans que leur chaise soit enregistrée ; et la 2e condition, qu'ils aient soin, avant d'enlever leur chaise, de prévenir Mr le Curé ou à défaut, Mr le Trésorier de la fabrique.

5 – il n'est pas nécessaire de faire remarquer que , dans le cas où les personnes désignées dans l'article précédent sortiraient de cette paroisse par une des causes communes à tout le monde, c'est à dire par cause de mort ou de mariage, dans ce cas leur chaise placée dans l'Église rentrerait dans la catégorie des chaises des personnes à demeure fixe.

Suivent toutes les signatures

2^{ème} délibération

sur le droit funéraire à établir

Article 1^{er} - Après avoir délibéré entre eux, les mêmes membres soussignés ont fixé le droit à percevoir aux funérailles ainsi qu'il suit : On a adopté la distinction des quatre classes de personnes, énoncées dans le Tarif des honoraires que peuvent percevoir mm les Curés ou desservants, et lequel tarif a été approuvé par le gouvernement le trois pluviôse an treize, et suivant cette distinction de quatre classes on a fixé le droit de fabrique de chacune : savoir :

première classe	quatre francs à 4 f.
2 ^{ème} classe	trois francs à 3 f.
3 ^{ème} classe	deux francs à 2 f.
4 ^{ème} classe	un franc à 1 f.

Article 2 – lorsque m. le Curé jugera convenable en égard à l'indigence des personnes, de rabattre de ses propres droits, il lui sera permis de diminuer aussi, proportion gardée, le droit de fabrique.

Article 3 – pour le dédommager de la peine qu'il prend, m. le Trésorier de la fabrique ne sera point soumis à ce droit, lorsqu'il aura le malheur de perdre quelque personne de sa propre maison et qui lui sera parente.

Suivent toutes les signatures.

RÉPONSE A LA LETTRE D'UN INCONNU MÉCONTENT !

Barbezieux, le 21. 07. 2000

Madame, monsieur,

Seulement quelques réflexions sur le dîner champêtre de dimanche dernier...
Le prix n'était pas justifié, fonction de son contenu...

Seule la viande (génisse= aurait justifiée, s'il y avait eu la quantité, ce qui n'était pas le cas... A notre table, elle a été servi dans les assiettes et 100 à 150 G. environ.. ils ne sont pas repassés.. nous n'avons pas osé demander, pensant que : vu le nombre de personnes il n'y en avait plus.. ce qui n'est, paraît-il pas le cas puisque, à certaines tables, ils sont soit disant passés 2 et même 3 fois, en particulier aux tables qui étaient près du podium..... t aurait-il donc du favoritisme... D'après les échos suenous avons eu cette semaine, vous en entendrez certainement parler...

Peut-être avez-vous été débordés , en raison du nombre de personne... dans ce cas, il faut s'arrêter avant.... Carr, en voulant gagner plus. vous risquez perdre des clients...

Voilà plusieurs années que nous y allons. jusqu'à présent pas de problème!.. Nous vous avions même fait de la pub.. mais, lq.. Des amis y étaient pour la 1.ère fois.. ils ont été déçus. et, ne reviendrons certainement pas... Dommage!...

Veuillez agréer, Madame, Monsieur,
l'expression de mes salutations distinguées...

Nul n'est parfait !

Personne ne peut se vanter d'être le meilleur en tout. Un groupe ou bien un individu peut faire des erreurs dans ses choix. Mais lorsque l'on se dévoue pour le plaisir des autres, sans appât du gain, en faisant des sacrifices financiers et autres, il est très difficile d'accepter les critiques injustifiées. De nombreuses personnes bénévoles ont été choquées de certaines critiques, telles que cette lettre que nous publions. Les beaux parleurs sont légions, « c'est au pied du mur que l'on voie le maçon ! » Il est plus facile de critiquer plutôt que de s'investir afin d'améliorer les choses. Le Comité des fêtes à tiré les enseignements de tels comportements. Personne n'étant irremplaçable, les bonnes volontés seront les bienvenues. Cette philosophie radicale n'est peut-être pas la meilleure, n'en déplaise à certains, mais c'est ainsi.

Le Comité des fêtes.

VOICI UNE LETTRE QUI LAISSE PERPLEXE BIEN DES DIRIGEANTS DE COMITÉ DES FÊTES. MALGRÉ CERTAINES DIFFICULTÉS LORS DE LA SOIRÉE « GÉNISSE » DE NOTRE FÊTE COMMUNALE, NOUS N'ACCEPTONS PAS CE GENRE DE REMARQUES INJUSTIFIÉ. LE MANQUE DE BÉNÉVOLES A ÉTÉ LA CAUSE DE CES INCIDENTS, MINEURS, AU REGARD DU TRAVAIL EFFECTUÉ RIEN NE JUSTIFIE DE TELS COMPORTEMENTS.

LE COMITÉ DES FÊTES DE SALLES DE BARBEZIEUX CHERCHE UN/UNE PRÉSIDENTE... AFIN DE RENOUVELEZ AU COMPLET SON BUREAU.

Suite à l'assemblée générale du 15 décembre dernier et vu le peu d'intérêt que les personnes portent aux festivités de notre commune de Salles, La majorité du Comité des fêtes a décidé de démissionner. Ceci est fort dommage vu le travail effectué depuis plusieurs années. Les résultats financiers de l'année 2000 sont positifs et la fréquentation de la frairie n'avait jamais été aussi importante. Le travail des bénévoles et de l'équipe du Comité des fêtes a donc porté ses fruits ! Des quatre coins de la Charente les enfants ont répondu présents pour le concours de déguisement et étaient heureux avec leurs parents de s'amuser tout au long de la journée. J'espère que tout ceci continuera et je souhaite au nouveau Comité des fêtes de continuer dans ce sens.

Une nouvelle assemblée générale aura lieu le 12 janvier 2001. A vous de réagir !

M.C TIJOUX

UN QUIDAM RACONTE NOTRE HISTOIRE.

Le calendrier qui révolutionna le temps.

Tout ou presque a été écrit sur l'aspect arbitraire du calendrier grégorien et l'exploitation mercantile de l'an 2000 auto proclamé par la chrétienté. Grande absente du débat : l'unique tentative européenne moderne de mettre l'heure, le jour et le mois au régime décimal. Pour cela, il fallut la Révolution et la République. Histoire d'une grande ambition mathématique et révolutionnaire oubliée.

JEUDI 20 septembre 1792. Il est 17 h 30. Dans la salle des Cent-Suisses du palais des Tuileries à Paris, la nouvelle Assemblée nationale - la première en France à avoir été élue au suffrage universel... masculin - est réunie. Le palais est lugubre, marqué par les événements qui se sont produits là le 10 Août dernier: le peuple de Paris l'a pris d'assaut, chassant Louis XVI et les siens qui sont allés se réfugier auprès du Corps législatif. Ultime rempart de la monarchie, les gardes suisses ont été massacrés. Depuis, la famille royale est prisonnière au Temple. Depuis, il y a à la tête de l'État un vide constitutionnel: ce n'est plus tout à fait la monarchie, ce n'est pas (encore ?) la République. Alors ? Alors dans ce palais dévasté, les députés nouvellement élus de ce qu'on appellera la Convention - le nom donné dix ans auparavant par les Américains à l'assemblée fondatrice de leur république - essaient de s'organiser tant bien que mal. Il y a ni tribune ni estrade. On désigne trois secrétaires: le député le plus âgé, Philippe Ruhl, député du Bas-Rhin (55 ans) et les deux plus jeunes, Jean-Lambert Tallien (25 ans) de la Seine-et-Oise et Jean-Augustin Penières (26 ans) de la Corrèze. On les flanque de Armand-Gaston Camus, garde des archives, qui rédigera en fait le procès-verbal de la séance. Appel nominal, querelles de procédure. Il s'agit de savoir si la Convention peut commencer à délibérer tant que l'Assemblée nationale précédente siège encore et à quel moment l'une doit remplacer l'autre ! Finalement « *il a été observé que le Corps législatif ne pourrait légalement connaître légalement l'existence de la Convention que lorsque celle-ci la lui aurait annoncée* ». Élémentaire

Pendant ce temps, le Corps législatif vote son dernier décret : le divorce désormais pourra être prononcé par consentement mutuel, pour simple compatibilité d'humeur ou encore dans les cas de démence, de sévices, d'injures graves, de dérèglement des mœurs ou d'abandon du domicile conjugal

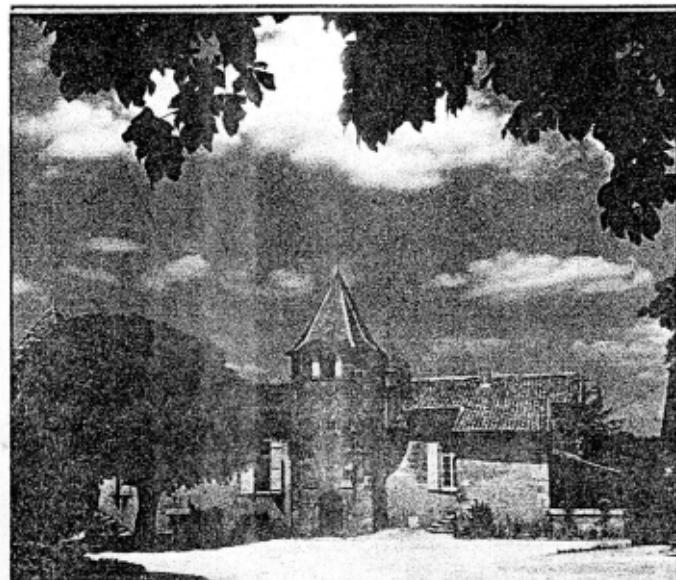
Pendant ce temps, à Valmy, 50 000 volontaires de la Révolution, commandés par Dumouriez et Kellermann, ont mis en échec l'armée prussienne du duc de Brunswick. Au cri de « *Vive la Nation !* » lancé par Kellermann et repris par les révolutionnaires, a répondu le « *lei, nous ne les battrons pas* » de Brunswick qui a ordonné la retraite après la canonnade.

Revenons à la Convention. Il faut élire un président. Ce sera Jérôme Pétion, le maire de Paris, élu par la quasi-totalité des suffrages. Très populaire à l'époque, c'est pourtant un homme sans envergure. Un député lui lancera un jour en pleine assemblée - « *Dans des temps tels que ceux-ci, les hommes faibles doivent se taire.* »

GRANDES DESTINÉES- L'assemblée élit également six secrétaires. Certains portent des noms (déjà) prestigieux: Condorcet, Brissot, Rabaut, Saint-Étienne, Vergniaud, Lasource et Camus. Et l'on propose « *de s'ajourner tout simplement au même lieu, et au lendemain à dix heures du matin* ». L'on ne sait toujours pas l'issue de la bataille de Valmy dont dépend le sort de la Nation.

A SUIVRE...

ESPACE JEUX.



QUEL EST CE SITE CHARENTAIS ?

La star recherchée

Vous avez à découvrir un moyen de transport. Pour cela il vous faut retrouver des mots manquants dans des titres de film. Tous ces mots évoquent ce moyen de transport précis.

1. ----- tueurs (1965)
de Costa Gavras
2. La bataille du ---- (1945)
de René Clément
3. ---- des brumes (1938)
de Marcel Carné
4. Retour au ---- bleu (1991)
de William A. Graham
5. Le cercle ---- (1970)
de Jean-Pierre Melville
6. ---- mécanique (1971)
de Stanley Kubrick

Manière de ressentir les choses.

① **FEE**

Une ouverture sur l'extérieur.

② **FEE E**

Fait naître et entretient la passion.

③ **FEE E E**

Compartiment de congélation.

④ **FEE E E E**

Se répandre avec impétuosité.

⑤ **E FEE E E**

Autre façon de se pencher.

⑥ **E E E FEE E**

Digne d'une fantasmagorie.

⑦ **FEE E E E E**

Battre vivement.

⑧ **FEE E E E E**

En plastronnant.

⑨ **FEE E E E E E**

Association de laïques.

⑩ **E E E FEE E E**

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

Horizontalement

1. Du genre remontant. **II.** Se font face sur une rose. Donnai un bon coup de nettoyage. **III.** Proche parent du C.E.S. On y déballait son linge sale, mais pas forcément en famille. **IV.** Comme Cléopâtre. **V.** Moussa à la brasserie. Sur le do. **VI.** Ses pêcheurs sont célèbres. Pronom très personnel. **VII.** Mouvements de foule. Chaudes ou crues. **VIII.** Dans la choucroute ? Tenus secrets. **IX.** Vient de la côte. Dégouchit. **X.** Mis au parfum.

Verticalement

1. Mettre hors d'usage. **2.** D'un pays récemment recomposé. **3.** Offert en pot ou couleur mauve. **4.** Pris en pleine face. Épisode qui peut être le dernier. **5.** Ville du Pakistan. Vieille vache. **6.** Feral l'affaire. Plaquai. **7.** Ne laissent rien passer. BC ... **8.** Fait de la résistance passive. Pour la crème anglaise. **9.** N'a pas bien poussé. Dressée pour courir et pour courir. **10.** Permet de monter au départ de la descente (mot composé).



Ont participé à la réalisation de ce bulletin.

Commission municipale : Jean Feuillet - Roland Pluyaud.

Et également : Jacqueline Bozzini — J-Claude Bozzini — Michelle Maguis — Annie Fedingut-Pluyaud — Stéphane Feuillet — M-Claude Tijoux.